



Les Elus CGT au Comité d'Etablissement EFFICACES ET AU SERVICE DE TOUS !

En novembre vous allez élire vos représentants au Comité d'Etablissement pour seulement 2 ans contre 4 auparavant, ceci est lié aux ordonnances Macron publiées au Journal Officiel le samedi 23/09/2017.

C'est dire l'importance de ce dernier mandat, dans la forme actuelle de nos instances historiques.

Ces élections représentent un enjeu primordial pour notre avenir dans l'entreprise.

Le CE possède des attributions sur le plan économique et social (suivi de l'organisation et de la marche économique de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, égalité Homme/Femme...).

Cette instance assure aussi l'expression collective des salariés et doit permettre la prise en compte de leurs intérêts. Pour ce faire, le CE a des prérogatives d'analyses et d'expertises, de propositions alternatives et de contestations si nécessaire.

La seconde attribution du comité d'établissement est de **mettre en place et de gérer les activités sociales et culturelles dans une gestion des budgets permettant à chaque salarié de bénéficier d'aides, aux vacances, aux loisirs, au sport, à la culture, et cela de manière équitable par une répartition socialement maîtrisée de la subvention patronale qui est attribuée annuellement aux CE.**

Le Comité d'Etablissement est une pièce maîtresse du système social, c'est un outil aux mains des salariés, instance de dialogue et de concertation, il doit être informé ou consulté sur tout ce qui concerne l'entreprise.

Voter CGT c'est voter pour :

- **Un syndicat** démocratique qui consulte vraiment les salariés, avec des élus présents sur le terrain, à l'écoute de tous, des élus actifs et vigilants qui anticipent les stratégies de l'entreprise.
- **Un syndicat** qui ne se pose pas en contestataire par principe, mais bien pour défendre au plus près du terrain le statut de tous les salariés, leurs intérêts et l'emploi dans l'entreprise.
- **Un syndicat** qui, fidèle à ses engagements, affiche clairement ses valeurs et met tout en œuvre pour les défendre.
- **Un syndicat** responsable qui travaille en lien étroit avec l'ensemble des élus de toutes les instances (DP, CE, CCE, CHSCT) afin de coordonner les actions, contribuant ainsi au respect des droits fondamentaux, au bien être des salariés et à la protection de leurs conditions de travail.
- **Un syndicat** de soutien efficace, capable de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller et d'accompagner tous les salariés, allant ainsi de la défense des droits individuels pour aboutir à des avancées collectives.

Les représentants CGT se donnent pour mission de continuer à se mobiliser pour que le salarié soit reconnu, dans l'entreprise et dans le pays, comme une richesse et non plus comme un coût.

Voter CGT reste un contre-pouvoir efficace chez ASE/VINCI.

Lors de ces élections, chaque voix comptera. Ne laissez pas le champ libre au désert syndical ou au syndicalisme de collaboration, exprimez-vous en portant votre suffrage **sur la seule organisation syndicale qui n'a jamais failli et qui reste totalement indépendante face à la direction.**

**Il est grand temps que nous prenions en main notre vie au travail !
Les luttes ont construit nos droits, toute résignation peut les détruire !**



LISTE DES CANDIDATS

COMITE D'ETABLISSEMENT

1^{er} Collège (Exécution)

TITULAIRES

GRANIER Hugues

GARCIA Odile

MALAVIEILLE Sébastien

SUPPLEANTS

LOPEZ Richard

ROULIER Sandrine

BEY Henri

COMITE D'ETABLISSEMENT

2^{ème} Collège (Maîtrise)

TITULAIRES

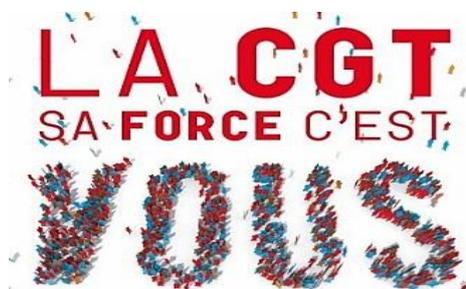
SERVENT Fabrice

GAU Gisèle

SUPPLEANTS

PIGNOL Dominique

ROYERE Fabienne



<http://cgt-asf.fr/>